



Assemblée générale

Distr. limitée
7 janvier 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 119 de l'ordre du jour

Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belize, Bolivie, Botswana, Chili, Cuba, Dominique, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Islande, Jamaïque, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Trinité-et-Tobago : projet de résolution**

Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Monaco, Panama, Paraguay, République arabe syrienne, République dominicaine, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie et Ukraine

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

